

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Luz et du canal des Moulins
au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement
sur les communes d'Arros Nay, Asson, Baliros, Bosdarros, Bourdettes, Bruges, Gelos, Haut de Bosdarros, Mazères Lezons, Meillon, Narcastet, Pardies Piétat, Rontignon, Saint Abit et Uzos
Du mercredi 7 septembre 2022 à 9h au samedi 8 octobre 2022 à 12h**

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 27 juillet 2022 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), une enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs, est ouverte du **mercredi 7 septembre 2022 à 9h au samedi 8 octobre 2022 à 12h**, sur le territoire des communes d'Arros Nay, Asson, Baliros, Bosdarros, Bourdettes, Bruges, Gelos, Haut de Bosdarros, Mazères Lezons, Meillon, Narcastet, Pardies Piétat, Rontignon, Saint Abit et Uzos. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Luz et du canal des Moulins au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve :
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève des rubriques 3210 et 3350 définies aux articles L214-1 à L214-6 et R.214-1 du code de l'environnement.

Pétitionnaire : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP.

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Rontignon

Lieu du projet : Arros Nay, Asson, Baliros, Bosdarros, Bourdettes, Bruges, Gelos, Haut de Bosdarros, Mazères Lezons, Meillon, Narcastet, Pardies Piétat, Rontignon, Saint Abit et Uzos

Désignation du commissaire enquêteur :

M. Gérard BAQUE (Directeur général de société en retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n° E22000053/64

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Pardies-Piétat - Route de Pau - 64800 Pardies-Piétat – pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 8h30 à 12h, le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h)

En mairie de Rontignon – 32 rue des Pyrénées – 64110 Rontignon - pendant les heures d'ouverture des bureaux (le lundi de 8h30 à 10h et de 16h30 à 18h, le mardi de 16h30 à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h et le vendredi de 10h à 12h, exceptés les jours fériés).

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur le site internet : <https://www.smbgp.com/actualites>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête en mairies ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Rontignon ; adresser par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : si.gavedepau@heliantis.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le samedi 8 octobre 2022 à 12h (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairies :

- de Rontignon, le mercredi 7 septembre 2022 de 9h à 12h
- de Pardies-Piétat, le mardi 20 septembre 2022 de 15h à 18h
- de Rontignon, le samedi 8 octobre 2022 de 9h à 12h

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : en mairie de Rontignon, au siège et sur le site internet du SMBGP.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.

Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau